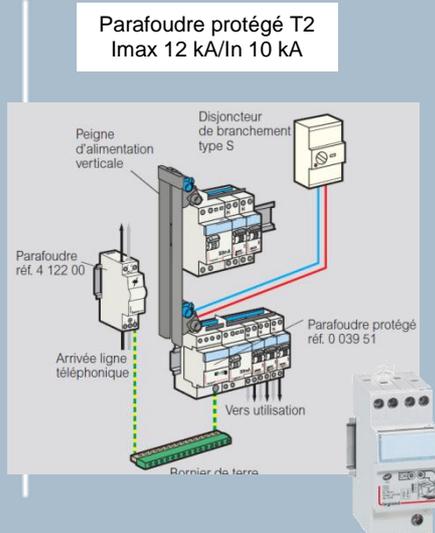


Les parafoudres à protection intégrée ou en Bloc Parafoudre Adaptable offrent une protection optimisée et une installation simplifiée de part l'absence de câbles entre la protection et le parafoudre.



Gamme complète (hors protégé)

T1

T1+T2

T2

Bloc parafoudre adaptable (BPA) Type 2

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Parafoudres de tableau

- Parafoudres pour réseaux 230/400V
 - Conformes aux normes NF EN/IEC 61643-11.
 - Permettent de répondre à la norme NFC 15-100 et au guide UTE C 15-443
 - Equipés de cassettes débrochables, d'indicateurs d'état (vert : parafoudre en fonction, orange : cassette à remplacer) et d'auxiliaire pour report d'état à distance
 - Blocs Parafoudres Adaptables (BPA) : connexion directe avec disjoncteurs, avec auxiliaires CA+SD (surveillance de l'état parafoudre et du disjoncteur)
 - Parafoudres protégés : Munis d'une protection contre les courants de court-circuit
- Protection de tableau général (TGBT) - Installation type tarif jaune ou vert

- Installations avec paratonnerre* : parafoudres Type 1, $I_{imp} = 25 \text{ kA/pôle}$ (régime IT : $I_{imp} = 35 \text{ kA/pôle}$)
 - Installations sans paratonnerre* : parafoudres Type 1, $I_{imp} = 12,5 \text{ kA/pôle}$
- Protection des tableaux d'abonnés (résidentiel individuel, petit tertiaire)
- Installations avec paratonnerre* : parafoudres Type 1, $I_{imp} = 12,5 \text{ kA/pôle}$
 - Installations sans paratonnerre* : parafoudres protégés, $I_{max} = 12 \text{ kA/pôle}$
- Protection des tableaux d'abonnés (collectif)
- Installations avec/sans paratonnerre : parafoudres protégés, $I_{max} = 12 \text{ kA/pôle}$
- * installations avec paratonnerre ou SPF (Système de Protection Foudre) ou avec protection foudre selon norme NF EN 62305

Protection des tableaux divisionnaires

- Puissance contrôlée (tarif vert) : BPA Type 2, $I_{max} = 40 \text{ kA/pôle}$
 - Puissance surveillée (tarif jaune) : BPA Type 2, $I_{max} = 20 \text{ kA/pôle}$
 - Puissance limitée (tarif bleu) : parafoudres protégés, $I_{max} = 12 \text{ kA/pôle}$
- Parafoudres pour lignes téléphoniques**
- Conformes aux normes NF EN/IEC 61643-21
 - Courant maximal (I_{max}) : 10 kA

I_{imp} : Capa. écoulement onde 10/350 Type 1

I_{max} : Capa. écoulement Max onde 8/20 Type 2

AIDE A LA PRESCRIPTION

Puissance limitée (ex Tarif bleu)

La protection des tableaux d'abonnés sera réalisée avec des parafoudres protégés de Type 2 de marque Legrand ou équivalente. Ils seront équipés de cassettes débrochables et auront une capacité d'écoulement Max de 12 kA/pôle et nominal de 10 kA/pôle (Onde 8/20 Type 2). Dans le cas de tableaux alimentés en monophasé, les parafoudres permettront l'alimentation directe de la rangée depuis le peigne vertical et le repiquage à la rangée sera réalisé depuis les bornes de sortie du parafoudre vers la protection différentielle de tête de rangée.

En présence de paratonnerre, ces parafoudres seront remplacés par des parafoudres de Type 1 ou type T1+T2 de marque Legrand ou équivalente et auront une capacité d'écoulement de 12,5 kA/pôle (Onde 10/350 Type 1). Ils seront équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire de report d'état. Les parafoudres seront associés à une protection de type disjoncteur DX3 de même marque pour garantir une coordination correcte de la protection avec le parafoudre en cas de fin de vie de celui-ci. Dans le cas de bâtiments avec plusieurs installations privatives (résidentiel collectif, immeubles de bureaux, commerces), les tableaux d'abonnés et l'alimentation des parties communes seront protégés par un parafoudre protégé de Type 2 comme énoncé ci-dessus, ceci même si ces bâtiments sont protégés par paratonnerre en conformité à la norme NF C 15-100.

Les tableaux de sous-distribution seront protégés avec des parafoudres protégés de Type 2 de marque Legrand ou équivalente. Ils seront équipés de cassettes débrochables et auront une capacité d'écoulement max de 12 kA/pôle et nominal de 10 kA/pôle (Onde 8/20 type 2)

Puissance surveillée (ex Tarif Jaune)

La protection des TGBT sera réalisée avec des parafoudres de Type 2 de marque Legrand ou équivalente. Ils seront de type BPA pour permettre l'association directe avec la protection associée de même marque et équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire permettant le report à distance de l'état du parafoudre et de sa protection associée. Ils auront une capacité d'écoulement max de 40 kA/pôle et nominal de 20 kA/pôle (onde 8/20 Type 2).

En présence de paratonnerre, ces parafoudres seront remplacés par des parafoudres de Type 1 de marque Legrand ou équivalente et auront une capacité d'écoulement de 25 kA/pôle (onde 10/350 Type 1). Ils seront équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire de report d'état. Les parafoudres seront associés à une protection de type disjoncteur DPX3 de même marque pour garantir une coordination correcte de la protection avec le parafoudre en cas de fin de vie de celui-ci. Dans le cas de bâtiments avec plusieurs installations privatives (immeubles de bureaux, commerces), la capacité d'écoulement des parafoudres assurant la protection des TGBT et de l'alimentation des parties communes pourra être réduite à 12,5 kA/pôle (Onde 10/350 Type 1). Dans ce cas, des parafoudre de type T1+T2 conviennent

Les tableaux de sous-distribution, en présence de paratonnerre ou pas, seront protégés avec des parafoudres de Type 2 de marque Legrand ou équivalente. Ils seront de type BPA pour permettre l'association directe avec la protection associée de même marque et équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire permettant le report à distance de l'état du parafoudre et de sa protection associée. Ils

auront une capacité d'écoulement max de 20 kA/pôle et nominal de 5 kA/pôle (Onde 8/20 Type 2).

Puissance contrôlée (Ex Tarif vert)

La protection des TGBT sera réalisée avec des parafoudres de Type 1 ou de type T1+T2 de marque Legrand ou équivalente et auront une capacité d'écoulement de 12,5 kA/pôle (Onde 10/350 Type 1). Ils seront équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire de report d'état. Les parafoudres seront associés à une protection de type disjoncteur DX3 de même marque pour garantir une coordination correcte de la protection avec le parafoudre en cas de fin de vie de celui-ci.

En présence de paratonnerre, ces parafoudres seront remplacés par des parafoudres de Type 1 de marque Legrand ou équivalente et auront une capacité d'écoulement de 25 kA/pôle (onde 10/350 Type 1). Ils seront équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire de report d'état. Les parafoudres seront associés à une protection de type disjoncteur DPX3 de même marque pour garantir une coordination correcte de la protection avec le parafoudre en cas de fin de vie de celui-ci.

Les tableaux de sous-distribution seront protégés avec des parafoudres de Type 2 de marque Legrand ou équivalente. Ils seront de type BPA pour permettre l'association directe avec la protection associée de même marque et équipés de cassettes débrochables et d'un auxiliaire permettant le report à distance de l'état du parafoudre et de sa protection associée. Ils auront une capacité d'écoulement max de 40 kA/pôle et nominal de 20 kA/pôle (Onde 8/20 Type 2).